

Projet d'avis du CNML sur le contrat d'objectifs et de performance de l'Office français de la biodiversité (Bureau du 4 juin 2021)

François Gauthiez, directeur de l'appui aux stratégies pour la biodiversité, de l'OFB, présente les orientations retenues dans le cadre du futur contrat d'objectif et de performance

Les orientations stratégiques sont transversales et ne s'organisent ni par thématiques, ni par milieux (agriculture, pêche, chasse,...). Le domaine marin n'apparaît donc pas de manière spécifique dans ces orientations. Il fera cependant l'objet d'une annexe particulière par commodité de lecture.

Les orientations stratégiques (de la cime des montagnes au fond de la mer) sont déclinées en objectifs opérationnels qui reprennent les missions de l'établissement :

- Connaissance et expertise
- Police de l'environnement
- Appui aux politiques publiques
- Aires protégées
- Mobilisation des acteurs et des citoyens

Ces objectifs seront complétés par un troisième volet, non encore abouti à ce jour, qui en constituera le dispositif opérationnel de mise en œuvre.

*

Le bureau du CNML émet un avis favorable aux orientations stratégiques présentées, en demandant que les précisions apportées à la rédaction des orientations stratégiques puissent être prises en compte (voir annexe).

Il regrette toutefois que la mer ne soit pas identifiée dans le dispositif général des orientations et objectifs stratégiques, étant rappelé que l'Office Français de la Biodiversité intègre les compétences antérieurement exercées par l'Agence des Aires marines protégées et comporte un délégué à la mer au sein de son équipe de direction générale.

Une approche thématique, par milieux, aurait permis de rendre plus lisible les politiques et les mesures spécifiques à mettre en œuvre pour le milieu marin.

Ainsi une orientation stratégique supplémentaire aurait été préférable pour mettre en œuvre une stratégie spécifique pour la biodiversité marine et ne pas reléguer les enjeux du deuxième domaine maritime mondial dans une annexe.

Puisque cette annexe est prévue, elle devra –a minima- être structurée autour de quelques ambitions fortes, s'appuyant sur l'instruction de questions scientifiques en réponse aux défis majeurs de ce siècle : changement climatique, érosion de la biodiversité, soutenabilité et réversibilité des activités...

Le bureau souhaite également que le contrat d'objectifs et de performance comporte une stratégie claire d'orientation et de coordination des actions en ce qui concerne la recherche scientifique et les programmes d'acquisition de connaissance sur les écosystèmes marins.

Il recommande en outre que la dimension européenne soit renforcée dans la formulation, le pilotage et la mise en oeuvre des objectifs fixés par le contrat d'objectifs et de performance.

Il demande enfin que le ministère de la mer devienne la troisième tutelle de l'Office Français de la Biodiversité.